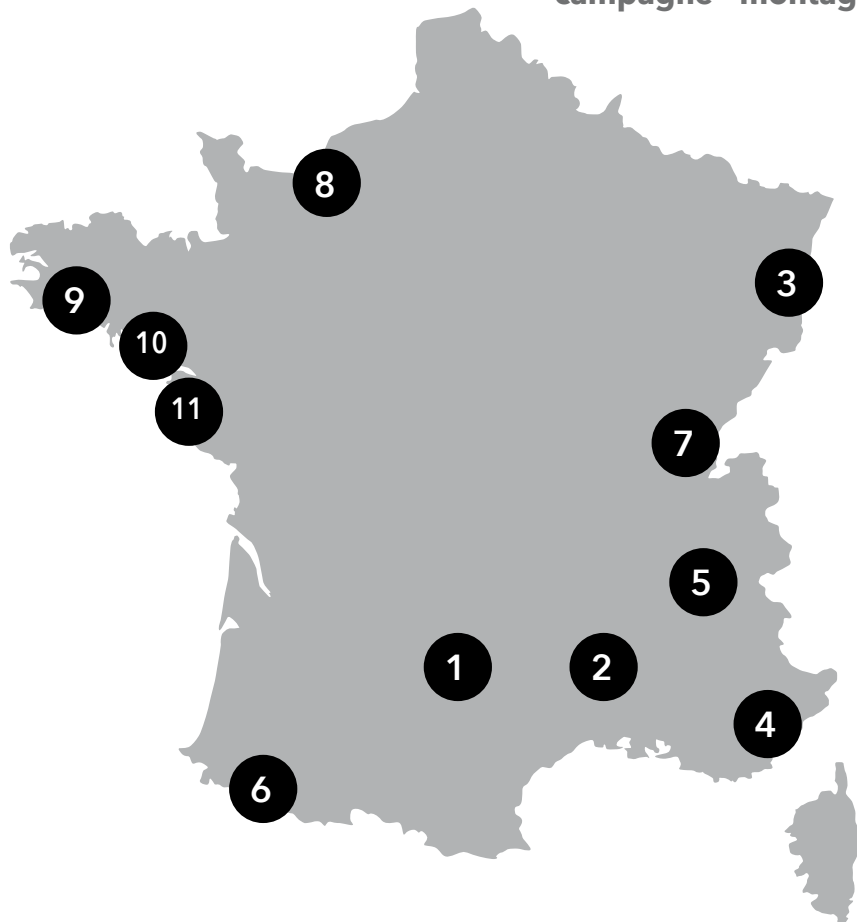


Cahier des prix 2022

Pour vos **Vacances** 11 destinations exceptionnelles

campagne - montagne - mer



www.avma-vacances.fr

Choisissez votre destination &
contactez le village vacances

1 **La Châtaigneraie - Cantal Méridional**
15600 Maurs-la-Jolie
Tél. 04 71 46 25 00 - www.vacances-chataigneraie.com

2 **Domaine Lou Capitelle & Spa - Ardèche Méridionale**
07200 vogüé
Tél. 04 75 37 71 32 - www.loucapitelle.com

3 **Le Mittel - Coeur de l'Alsace**
68630 MITTELWIHR
Tél. 03 89 47 93 09 - www.lemittel.com

4 **La Tour Carrée - Provence Azur**
06530 Peymeinade
Tél. 04 23 32 00 70 - www.domainelatourcarrée.fr

5 **Le Chalet des Glaciers - Massif de l'Oisans**
38860 Les Deux Alpes
Tél. 04 76 79 59 59 - www.lesglaciers-2alpes.com

6 **Domaine de Pyrène - Parc National des Pyrénées**
65110 Cauterets
Tél. 05 62 92 12 12 - www.domainedepyrène.fr

7 **Chalet de la Haute-Joux - Jura**
39250 Cerniébaud
Tél. 03 84 51 10 39 - www.chaletdelahautejoux.com

8 **Domaine de Sweet Home - Normandie**
14390 Cabourg
Tél. 02 31 28 15 00 - www.sweethome-cabourg.com

9 **Domaine de Beg Porz - Pays de l'Aven-Bélon**
29350 Moëlan-sur-Mer
Tél. 02 98 71 07 98 - www.beg-porz.com

10 **Domaine de port aux rocs - Presqu'île du Croisic**
44490 Le Croisic
Tél. 02 40 11 44 44 - www.portauxrocs.com

11 **Les Quatre Vents - Vendée Ile de Noirmoutier**
85740 L'Epine
Tél. 02 51 35 88 00 - www.quatrevents.com

1

La Châtaigneraie - Cantal Méridional

15600 Maurs-la-Jolie

Tél. 04 71 46 25 00

www.vacances-chataigneraie.com

info@vacances-chataigneraie.com

Pension Complète 8 jours/7 nuits	Basse saison du 05/03/22 au 28/05/22 et du 24/09/22 au 05/11/22		Saison du 28/05/22 au 02/07/22 et du 20/08/22 au 24/09/22		Haute Saison du 02/07/22 au 20/08/2022					
	Piscine, espace bien-être, salle de fitness, parcours santé, tennis, animations de soirées (4 par semaine)							Clubs enfants, 40 activités encadrées, animations de soirées		
	Confort	Grand confort	Confort	Grand confort	Confort	Grand confort	Chambre famille (4 pers)			
Adulte et +16 ans	553 €	609 €	567 €	623 €	651 €	707 €	525 €			
De 12 à 15 ans inclus	498 €	548 €	510 €	561 €	586 €	636 €	473 €			
De 6 à 11 ans inclus	442 €	487 €	454 €	498 €	521 €	566 €	420 €			
De 3 à 5 ans inclus	387 €	426 €	397 €	436 €	456 €	495 €	368 €			
De 18 mois à 2 ans	Gratuit		Gratuit		326 €	354 €	263 €			
chambre individuelle par jour	Gratuit		12 €		18 €					

Infos

- Remise ressortissants MSA : -10% toute l'année.
- Assurance annulation (2,90 % du montant total du séjour) facultative.
- Offre spéciale : -20% sur votre séjour en pension du 02/07/22 au 09/07/2022
- Adhésion annuelle : 23 € pour les séjours + 4 jours et 11,50 € pour les séjours inférieurs à 4 jours
- Frais de dossier : 12 €/famille.
- Taxe de séjour : 0,94 €/jour/pers + 18 ans.
- Réservez avant le 28/02/2022 et bénéficiez de 12 % de remise sur votre séjour en pension complète, demi-pension et Studio entre le 2 juillet et le 20 août 2022. Offre non cumulable avec les autres remises.
- Supplément pour chambre individuelle : de 12 € à 18 €.
- Supplément pour l'accueil des animaux : 5 € par jour.
- Formule liberté gîte, en 1/2 pension ou PC + forfait 100 € par gîte sauf entre 02/07/22 et 20/08/22.

Location Gîte 8 jours/7 nuits	Basse saison du 01/01/22 au 05/03/22 et du 05/11/22 au 01/01/23	Moyenne saison du 05/03/22 au 02/07/22 et du 20/08/22 au 05/11/22	Haute Saison du 02/07/22 au 20/08/22
Studio 2 pers. et terrasse équipée	319 €	425 €	589 €
Gîte 4 pers. et terrasse équipée	418 €	524 €	869 €
Gîte 6 pers. et terrasse équipée	623 €	737 €	1 073 €
Studio 2 pers. GRAND CONFORT terrasse équipée et salon de jardin		475 €	643 €
Gîte 4 pers. GRAND CONFORT terrasse équipée et salon de jardin		574 €	920 €

2

Domaine Lou Capitelle & Spa - Ardèche Méridionale

07200 Vogüé

Tél. 04 75 37 71 32

www.loucapitelle.com

resa@loucapitelle.com

Tarifs en pension complète par jour et par personne	Basse saison du 01/01/22 au 02/04/22 et du 08/10/22 au 31/12/22*		Moyenne Saison du 02/04/22 au 09/07/22 et du 27/08/22 au 08/10/22		Haute Saison du 09/07/22 au 27/08/22 Tarif en pension complète par personne et semaine	
	Confort pavillon	Grand confort	Confort pavillon	Grand confort	Confort pavillon	Grand confort
Adulte à partir de 16 ans	68 €	74 €	78 €	87 €	632 €	699 €
De 12 à 15 ans inclus	57 €	61 €	66 €	73 €	514 €	592 €
De 6 à 11 ans inclus	51 €	53 €	60 €	65 €	459 €	529 €
De 2 à 5 ans inclus	39 €	41 €	47 €	52 €	359 €	399 €
Moins de 2 ans	Gratuit		Gratuit		Gratuit	

* Hors Réveillon

Infos

- Remise ressortissants MSA : -10% toute l'année.
- Assurance annulation (2,90 % du montant total du séjour) facultative.
- Adhésion annuelle : 31 € pour les familles.
- Taxe de séjour : 0,99 cts par nuitée + 18 ans (réf. 2021).
- Arrivée et départ le samedi en été.
- Supplément chambre individuelle : 12 € en basse saison, 20 € moyenne saison et 25 € l'été (par nuitée).
- Animaux domestiques non acceptés.
- Accès internet gratuit en wifi sur tout le domaine.
- Parkings privés et gratuits.
- Location de gîtes possible pour les week-ends hors vacances scolaires, nous consulter.

Location Gîte 8 jours/7 nuits	Du 01/01/22 au 09/07/22 et du 27/08/22 au 31/12/22*	Du 09/07/22 au 27/08/22	Week End 3 j - 2 n
Studio 2 personnes	485 €	-	160 €
2 pièces 2/4 personnes	636 €	1 317 €	216 €
3 pièces 4/6 personnes	869 €	1 520 €	314 €

3

Le Mittel - Coeur de l'Alsace

68630 Mittelwihr

Tél. 03 89 47 93 09

www.lemittel.com

cis-commercialisation@orange.fr

Pension Complète 8 jours/7 nuits	Basse saison du 17/01/22 au 04/04/22	Haute Saison du 04/04/22 au 21/12/22
Adultes, 17 ans et plus	455 €	510 €
De 6 à 17 ans inclus	319 €	357 €
De 3 à 5 ans inclus	191 €	214 €
Moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit

Infos

- Remise ressortissants MSA : -10% toute l'année.
- Assurance annulation (2,90 % du montant total du séjour) facultative.
- Supplément chambre individuelle : 21 € la nuit.
- Animaux domestiques acceptés avec supplément de 5 € la nuit.
- Demi-pension si proposée.

4

La Tour Carrée - Provence Azur

06530 Peymeinade

Tél. 04 23 32 00 70 - contact@domainelatourcarree.fr

Prix par personne en Pension Complète 8 jours/7 nuits	Basse saison du 01/01/22 au 08/04/22 et du 01/10/22 au 31/12/22	Moyenne Saison du 09/04/22 au 08/07/22 et du 27/08/22 au 30/09/22	Haute saison du 09/07/22 au 26/08/22
Adulte (16 ans et +)	429 €	529 €	629 €
De 12 à 15 ans inclus	349 €	399 €	449 €
De 6 à 11 ans inclus	319 €	369 €	419 €
De 3 à 5 ans inclus	219 €	249 €	299 €
Moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Location Gîte 8 jours/7 nuits	Basse saison du 01/01/22 au 08/04/22 et du 01/10/22 au 31/12/22	Moyenne Saison du 09/04/22 au 08/07/22 et du 27/08/22 au 30/09/22	Haute saison du 09/07/22 au 26/08/22
Gîte 1/2 pers	349 €	499 €	799 €
Gîte 2/4 personnes	399 €	549 €	899 €
Gîte 4/6 personnes	449 €	599 €	1 099 €

Infos

- Remise ressortissants MSA : -10% toute l'année.
- Assurance annulation (2,90 % du montant total du séjour) facultative.
- Adhésion annuelle : 23€ pour les familles.
- Taxe de séjour : 1,50 € par nuitée + 18 ans (réf 2021).
- Supplément chambre individuelle : 10 € en basse saison, 15 € moyenne saison et 20 € l'été (par nuitée).
- **Possibilité demi-pension : nous consulter**
- Location de gîtes possible pour les week-ends, nous consulter.
- Animaux domestiques acceptés en gîtes uniquement.
- Parking privé et gratuit.

5

Le Chalet des Glaciers - Massif de l'Oisans

38860 Les Deux Alpes

Tél. 04 76 79 59 59

www.lesglaciers-2alpes.com

contact@lesglaciers-2alpes.com

Infos

- Remise ressortissants MSA : -10% toute l'année.
- Assurance annulation (2,90 % du montant total du séjour) facultative.
- Adhésion annuelle : 23 € / famille pour les séjours de plus de 3 nuits. 1,80 € / personne pour les séjours de 3 nuits et moins.
- Taxe de séjour : 0,88 € par nuit et par adulte (18 ans et plus).
- Supplément chambre individuelle : 21 € par nuit (selon disponibilité).
- Animaux domestiques non acceptés.
- Offre Spécial Noël: Séjour en pension complète offert pour les Grands-Parents !!!⁽⁰⁾

Prix par personne ⁽¹⁾ Pension Complète 8 jours/7 nuits ⁽²⁾	Basse saison du 04/12/21 au 18/12/21 et du 15/04/22 au 24/04/22	Moyenne saison du 02/01/2021 au 05/02/2021 et du 05/03/21 au 16/04/21 + Été	Saison du 18/12/21 au 26/12/21	Haute Saison du 25/12/21 au 02/01/22 et du 05/02/22 au 06/03/22
Adultes, 13 ans et plus	325 €	385 €	435 €	535 €
De 6 à 12 ans inclus	243,75 €	288,75 €	326,25 €	401,25 €
De 3 à 5 ans inclus	162,50 €	192,50 €	217,50 €	267,50 €
Moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

WEEK-END PLUS ⁽⁵⁾	
Du 11/12/21 au 16/01/22	À partir du 17/01/22
79 €	93 €
59,25 €	69,75 €
39,50 €	46,50 €
Gratuit	Gratuit

TOUT COMPRIS: Pension complète + Ski- pass + Matériel de ski ⁽³⁾⁽⁴⁾	Basse saison 8 jours / 7 nuits skipass 6 jours	Moyenne saison 7 jours / 6 nuits skipass 5 jours	Moyenne saison 8 jours / 7 nuits skipass 6 jours	Saison 8 jours / 7 nuits skipass 6 jours	Haute Saison 8 jours / 7 nuits skipass 6 jours
Adultes, 13 ans et plus	493 €	605 €	680 €	740 €	840 €
De 6 à 12 ans inclus	411,75 €	470,50 €	527,75 €	565,25 €	640,25 €
Plus de 65 ans	493 €	589 €	663 €	723 €	823 €

WEEK-END PLUS ⁽⁵⁾	
SkiPass 6 jours	Matériel de ski 6 jours
270,50 €	70 €
216 €	45 €
252,50 €	70 €

(0) Pour tout séjour 8 jours / 7 nuits entre le 18 et le 26 décembre 2021, grand(s)-parent(s) accompagnant leur(s) enfant(s) et petit(s)-enfant(s), 1 gratuité Grand-Parent pour 2 payants (+ de 13 ans).

(1) Les tarifs enfants s'appliquent uniquement pour les enfants partageant la chambre des parents.

(2) Séjour du dîner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour. Du samedi au samedi ou du dimanche au dimanche (selon disponibilités)

(3) Tarifs indicatifs, sous réserve de modifications.

(4) Supplément 20€ pour matériel de snowboard ou miniskis.

(5) Formule Week-end Plus : Du samedi déjeuner au dimanche après le goûter. Arrivée le samedi matin, Chambres disponibles dès 16H, à libérer pour 10H le Dimanche matin. Bagagerie, vestiaire et douches à disposition.

6

Domaine de Pyrène - Parc National des Pyrénées

65110 Cauterets

Tél. 05 62 92 12 12

www.domainedepyrene.fr

contact@domainedepyrene.fr

Prix par personne en Pension Complète 8 jours/7 nuits	Basse saison du 01/01/22 au 05/02/22 du 05/03/22 au 21/05/22 du 17/09/22 au 08/10/22	Moyenne saison du 21/05/22 au 02/07/22 du 27/08/22 au 17/09/22	Saison du 18/12/21 au 25/12/22 ⁽¹⁾ du 26/02/22 au 05/03/22 du 02/07/22 au 09/07/21 du 20/08/22 au 27/08/22	Haute saison du 25/12/21 au 01/01/22 ⁽¹⁾ du 05/02/22 au 26/02/22 du 09/07/22 au 20/08/22
Adulte 16 ans et plus	483 €	539 €	574 €	602 €
Ado de 12 à 15 ans	434,70 €	485,10 €	516,60 €	541,80 €
Junior de 6 à 11 ans	386,40 €	431,20 €	459,20 €	481,60 €
Enfant de 3 à 5 ans	338,10 €	377,30 €	401,80 €	421,40 €
Enfant - de 3 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

¹ Réveillons inclus (hors courts séjours nous consulter). Séjours du samedi au samedi ou du dimanche au dimanche.

² La réduction s'applique pour les enfants partageant la chambre des parents.

Infos

- Remise ressortissants MSA : -10% toute l'année.
- Assurance annulation (2,90 % du montant total du séjour) facultative.
- Adhésion annuelle : 23 € / famille pour les séjours de 4 nuits et plus. 1,80 € par personne pour les séjours de moins de 4 nuits.
- Taxe de séjour : 0,88 € par nuit et par adulte (18 ans et plus) (tarifs 2021).
- Supplément chambre individuelle de 9 € à 18 € / par nuit suivant saison.
- Animaux (chien ou chat) acceptés, sur réservation : 70 € / semaine.
- Supplément chambre double côté piscine : 50 € la semaine.
- Demi-pension : - 10 % (basse saison uniquement).
- Remise de 5 % pour vos séjours de 14 nuits et plus.
- Tarifs spéciaux «Cure Thermale» (21 jours) : - 10 %.
- Arrivée samedi ou dimanche à partir de 16H00 et départ le samedi ou dimanche avant 9H30.
- Pour des courts séjours en basse et moyenne saisons, nous consulter.
- Véhicule conseillé pour découvrir la région.

7

Chalet de la Haute Joux - Jura

39250 Cerniébaud

Tél. 03 84 51 10 39

www.chaletdelahautejoux.com

contact@chaletdelahautejoux.com

Tarifs en pension complète par personne*	Été - 8 J / 7 N Activités de loisirs pleine nature, randonnée pédestre, club enfants, animations de soirée	Hiver - 8 J / 7 N Ski nordique, raquette, club enfants, animations de soirée	Printemps et Automne 7J / 6N Club enfants et cocktail d'activités pour les enfants
	Chalet de la Haute-Joux	Chalet de la Haute-Joux	Chalet de la Haute-Joux
Adulte et +15 ans	537 €	645 €	486 €
De 12 à 15 ans inclus	486 €	580 €	440 €
De 6 à 11 ans inclus	435 €	516 €	394 €
De 3 à 5 ans inclus	384 €	451 €	348 €
Moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Location à la semaine	Basse saison du 01/10/21 au 17/12/21 du 07/03/22 au 08/04/22 du 10/05/22 au 08/07/22 du 05/09/22 au 30/09/22	Moyenne Saison du 03/01/22 au 04/02/22 et du 09/04/22 au 09/05/22	Haute Saison du 18/12/21 au 02/01/22 du 04/02/22 au 06/03/22 du 09/07/22 au 04/09/22
	Les Loges du Jura (4-5 pers)	650 €	890 €

Infos

- Remise ressortissant MSA : -10% toute l'année
- Assurance annulation (2,90 % du montant total du séjour) facultative.
- Taxe de séjour : 0,83 € par nuitée + 18 ans au Chalet de la Haute-Joux et 1,65 € par nuitée + 18 ans en loges du Jura
- Supplément chambre individuelle 8 € par nuitée.
- Réduction chambre familiale 4 € par nuitée par personne.
- Animaux domestiques (-10kg) acceptés dans les chambres de l'Alliance avec supplément de 5 € par jour.
- Accès internet gratuit dans les pièces communes (bar, salon de détente, terrasse...)
- Parking privé gratuit.
- Déplacement avec nos bus sur les sites (si nécessaire)
- Location des Loges du Jura possible les courts séjours hors vacances scolaires (à partir de 2 nuits, 170€/nuit).
- Supplément activités et pension sur demande en loge du Jura.
- Séjour Noël / Nouvel an sur demande.

* Tarifs indicatifs, en chambre double

8

Domaine de Sweet Home - Normandie

14390 Cabourg

Tél. 02 31 28 15 00 - www.sweethome-cabourg.com - contact@sweethome-cabourg.com

Prix par personne en Pension Complète 8 jours/7 nuits	Basse saison Hors vacances scolaires été	Haute saison Vacances scolaires été
Adulte et + de 16 ans	590 €	650 €
De 12 à 15 ans inclus	520 €	570 €
De 6 à 11 ans inclus	460 €	490 €
De 3 à 5 ans inclus	350 €	390 €
Moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit
Suppl. chambre individuelle	20 € / jour	25 € / jour

Semaine 8 jours/7 nuits en location	Basse saison Hors vacances scolaires été	Haute saison Vacances scolaires été
Cottages 2/4 places	700 €	950 €
Cottages 4/6 places	850 €	1 150 €

Infos

- Remise ressortissants MSA : -10% toute l'année.
- Assurance annulation (2,90 % du montant total du séjour) facultative.
- Adhésion annuelle : 23 € par famille pour les séjours de 4 nuitées et plus. 1,80 € par personne par jour par séjour de moins de 4 nuitées.
- Taxe de séjour : partie hôtelière 0,80 €* par personne de plus de 18 ans (base 2021)
- Animaux domestiques acceptés en gîte (payant).

9

Domaine de Beg Porz - Pays de l'Aven-Bélon

29350 Moëlan-sur-Mer

Tél. 02 98 71 07 98

www.beg-porz.com

beg-porz@wanadoo.fr

Prix par personne en Pension Complète 8 jours/7 nuits*	Basse saison du 13/03/22 au 17/04/22 et du 09/10/22 au 02/11/22	Saison du 17/04/22 au 03/07/22 et du 21/08/22 au 09/10/22	Haute saison du 03/07/22 au 21/08/22
Adulte (16 ans et +)	489 €	579 €	613 €
De 12 à 15 ans inclus	440 €	521 €	552 €
De 6 à 11 ans inclus	391 €	463 €	490 €
De 3 à 5 ans inclus	342 €	405 €	429 €
Moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Chambre collectives (minimum 30 pers)	294 €	294 €	294 €

Location de gîte 8 jours/7 nuits*	Basse saison du 13/03/22 au 17/04/22 et du 09/10/22 au 02/11/22	Saison du 17/04/22 au 03/07/22 et du 21/08/22 au 09/10/22	Haute saison du 03/07/22 au 21/08/22
Gîte 6 personnes	809 €	869 €	1280 €

Infos

- Du dimanche au dimanche.
- Remise ressortissants MSA : -10% toute l'année.
- -10 % sur la 2ème semaine.
- Assurance annulation (2,90 % du montant total du séjour) facultative.
- Adhésion annuelle : 23 € par famille, 13 € en individuel.
- Taxe de séjour : 0,45 € par jour et par personne (2021).
- Supplément chambre premium avec terrasse sur la mer : 15€ / nuit.
- Supplément chambre individuelle de 15€ à 19€/nuit, selon saison.
- Supplément animaux domestiques (-10 kg) : 7,50 € /jour.
- Véhicule conseillé pour découvrir la région.
- Balade en mer offerte pour tous les forfaits semaine (hors groupe).

10

Domaine de port aux rocs - Presqu'île du Croisic

44490 Le Croisic

Tél. 02 40 11 44 44 - www.portauxrocs.com - contact@portauxrocs.eu

Prix par personne en Pension Complète* 8 jours/7 nuits Arrivée 17h - Départ 14h	Moyenne saison du 12/02/22 au 30/04/22 et du 24/09/22 au 12/11/22				Saison du 30/04/22 au 09/07/22 du 27/08/22 au 24/09/22				Haute saison du 09/07/22 au 27/08/22			
	Chamb. Standard par sem et par jour (mini 2 jours)		Chamb. Club par sem et par jour (mini 2 jours)		Chamb. Standard par sem et par jour (mini 2 jours)		Chamb. Club par sem et par jour (mini 2 jours)		Chamb. Standard par sem et par jour (mini 2 jours)		Chamb. Club par sem et par jour (mini 2 jours)	
Adulte 16 ans et plus	504 €	83 €	577 €	95 €	577 €	95 €	592 €	97 €	592 €	97 €	662 €	109 €
De 12 à 15 ans inclus	454 €	75 €	519 €	86 €	519 €	86 €	533 €	87 €	533 €	87 €	595 €	98 €
De 6 à 11 ans inclus	403 €	66 €	462 €	76 €	462 €	76 €	474 €	78 €	474 €	78 €	529 €	87 €
De 3 à 5 ans inclus	353 €	58 €	404 €	67 €	404 €	67 €	414 €	68 €	414 €	68 €	463 €	76 €
Moins de 3 ans	Gratuit				Gratuit				Gratuit			

Location de gîte du samedi au samedi Arrivée 17h - Départ 10h	Moyenne saison du 12/02/22 au 30/04/22 et du 24/09/22 au 12/11/22		Saison du 30/04/22 au 09/07/22 du 27/08/22 au 24/09/22		Haute saison du 09/07/22 au 27/08/22	
	Semaine	Jour (mini 2)	Semaine	Jour (mini 2)	Semaine	Jour (mini 2)
Gîtes 2pers. Le Petit Bois	390 €	64 €	589 €	97 €	977 €	160 €
Gîtes 4pers. La Clairière	555 €	90 €	851 €	140 €	1 108 €	182 €
Gîtes 4 pers. Le Petit Bois	660 €	108 €	788 €	130 €	1 056 €	174 €
Gîtes 6 pers. Le Petit Bois	730 €	120 €	1001 €	165 €	1 279 €	210 €
Gîtes 8/10 pers. Le Pavillon	1 100 €	181 €	1 450 €	280 €	2 200 €	320 €

Infos

- Remise ressortissants MSA : 10 % toute l'année.
- Assurance annulation (2,90 % du montant total du séjour) facultative.
- Adhésion 23 € / famille pour les séjours de 4 jours et plus.
- 1.80 € / personne par jour pour les séjours de - de 4 jours.
- Taxe municipale de séjour (par nuit par personne) toute l'année : 0,80 €.
- Supplément chambre individuelle : 15 € toute l'année.
- Piscine couverte bassin chauffé de avril à novembre.

* Pour les séjours ou jours en demi pension, contactez le village vacances

Les Quatre Vents - Vendée Ile de Noirmoutier
85740 L'Épine
Tél. 02 51 35 88 00
www.quatrevents.com
info@quatrevents.com

Infos

- Remise ressortissants MSA :- 10 % toute l'année.
- Assurance annulation (2,90 % du montant total du séjour) facultative.
- Adhésion 23 € par famille pour les séjours de 4 jours et plus.
- 1,80 € par personne par jour pour les séjours inférieurs à 4 jours.
- Taxe de séjour municipale 0,88 € jour/personne de plus de 13 ans
- Supplément chambre individuelle : Offert en basse saison, 17 €/jour en moyenne saison, 21 €/jour en saison et 25 €/jour en haute saison.
- Supplément animaux domestiques : 7€ par jour.
- Tarif demi-pension : - 10% du tarif pension complète.
- Les tarifs incluent le prêt de vélos.

Pension complète	Basse saison du 03/01/22 au 09/04/22 et du 01/10/22 au 18/12/22		Moyenne saison du 09/04/22 au 28/05/22 et du 19/12/22 au 26/12/22		Saison du 28/05/22 au 06/07/22 et du 24/08/22 au 01/10/22		Haute saison du 07/07/22 au 25/08/22 Séjour du mercredi au mercredi		
	Semaine 8j/7 nuits	Journée suppl.	Semaine 8j/7 nuits	Journée suppl.	Semaine 8j/7 nuits	Journée suppl.	Semaine 8j/7 nuits	Journée suppl.	
Adulte + de 15 ans	485 €	79 €	550 €	90 €	625 €	99 €	680 €	-	
De 12 à 14 ans	436,50 €	71 €	495 €	81 €	562,50 €	89 €	612 €	-	
De 6 à 11 ans	388 €	63 €	440 €	72 €	500 €	79 €	544 €	-	
De 3 à 5 ans	339,50 €	55 €	385 €	63 €	437,50 €	69 €	476 €	-	
Moins de 3 ans	Gratuit							110 €	-
Week end détente	110 €		129 €		135 €		-		

À la semaine	Gîte	Gîte	«Le Phare»	«Tribord»	«Bàbord»
	4/5 places	6/8 places	16 places - 192m²	16 places - 220m²	16 places - 259m²
Hors Vacances scolaires et hors week-ends spécifiques					
Basse saison	380 €	600 €	1 495 €	1 620 €	1 745 €
Saison	605 €	825 €	2 090 €	2 270 €	2 450 €
Vacances scolaires					
Toussaint / Noël	540 €	690 €	1 730 €	1 860 €	2 005 €
Printemps	855 €	990 €	2 470 €	2 670 €	2 880 €
Été	1 130 €	1 280 €	3 390 €	3 670 €	3 950 €

* Arrivée 18h Départ 10h

Conditions générales de vente

Modalités d'inscription

Toute demande de renseignement et d'inscription est à formuler directement auprès du Village de Vacances choisi.

Adhésion

Les Villages de vacances AVMA, ouverts à tous, sont régis sous forme d'Association Loi 1901. Il est nécessaire d'adhérer à l'association auprès de laquelle vous voulez vous inscrire. L'adhésion est demandée avec le premier séjour de l'année en cours. **Elle est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre uniquement dans le village de vacances où elle a été réglée et permet d'effectuer plusieurs séjours dans l'année dans ce même village.** Une nouvelle adhésion vous sera demandée pour tout séjour dans un autre village. L'adhésion et les éventuels frais de dossier ne sont pas compris dans nos tarifs.

Modalités de paiement

Votre réservation est définitive à réception de notre confirmation écrite après avoir reçu votre bulletin d'inscription accompagné de l'acompte de 30 % du montant total du séjour, plus l'adhésion et les frais de dossier. Le solde du séjour devra être réglé au plus tard 30 jours avant le début du séjour. Si la réservation intervient dans un délai de moins de 30 jours avant la date de départ, le règlement total du séjour sera exigé lors de l'inscription. Tout retard dans les versements peut être considéré comme une annulation de séjour. **Les règlements par Chèque Vacances et par Bons Vacances sont acceptés.**

Taxe municipale de séjour

Une taxe municipale de séjour doit être acquittée à la commune. Elle sera mentionnée sur la facture et tiendra compte de la durée du séjour. Le montant de cette taxe est en sus de nos tarifs.

Conditions d'annulation

L'annulation du fait de l'acheteur est signifiée par pli recommandé avec Accusé de Réception (date de réception faisant foi). En cas d'annulation de séjour du fait de l'acheteur, le Village de Vacances considérera acquis tout ou partie du montant du séjour selon les conditions suivantes :

- Plus de 60 jours avant le début du séjour : la totalité de l'acompte de confirmation.
- Entre 60 jours et 31 jours avant le début du séjour : 50 % du coût total du séjour.
- Entre 30 et 11 jours avant le début du séjour : 70 % du coût total du séjour.
- Moins de 11 jours avant le début du séjour : 100 % du coût total du séjour.

L'adhésion et les frais de dossier ne sont pas remboursables. Dans tous les cas, ils restent acquis à l'Association. Les arrivées retardées, les départs anticipés et les modifications de composition familiale ne donnent lieu à aucun remboursement quel qu'en soit le motif.

Assurance Annulation

L'AVMA a négocié pour vous une Assurance Annulation de Séjour, Assistance aux personnes et Interruption de séjour à un tarif compétitif. Contacter directement le village de vacances choisi qui vous précisera la marche à suivre, l'étendue des garanties ainsi que les modalités de souscription et de règlement.

Caution

Pour les séjours en location, une caution en chèque vous sera demandée à votre arrivée. Cette caution vous sera restituée à la fin de votre séjour, sous réserve que le logement soit laissé propre et que le matériel soit au complet. En cas de départ nocturne ou de

départ anticipé sans possibilité d'état des lieux, cette caution sera renvoyée ultérieurement sous réserve de retenues éventuelles pour nettoyage, réparation ou matériel manquant. La décision d'un « départ sans état des lieux » équivaut à une acceptation de la décision du Village de Vacances sur la retenue éventuelle de tout ou partie de cette situation.

Responsabilité civile Professionnelle

Chaque village AVMA a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle conformément aux dispositions des articles 20 et suivants du décret n°94 490 du 15 juin 1994 pris en application de la loi n°92 645 du 13 juillet 1992. Elle couvre les conséquences de la responsabilité civile (RC), que les villages de vacances AVMA et les participants lors de leur séjour peuvent encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés à un tiers survenant au cours ou à l'occasion des activités organisées par l'établissement ou sur le parcours direct de l'établissement au lieu où s'exercent les activités et vice versa.

Conditions d'accueil

Arrivée/Départ : dans la plupart de nos Villages de Vacances, l'arrivée s'effectue le samedi. Cependant, certains villages de vacances favorisent l'accueil en semaine (Consulter la rubrique formules). Les logements sont mis à la disposition des vacanciers à partir de 17 heures le jour d'arrivée et doivent être libérés à 9 heures le jour du départ. Si vous arrivez avant 17 heures, les logements ne seront peut-être pas disponibles mais la réception est ouverte. En cas d'arrivée après 20 heures, merci de bien vouloir prévenir le Village de Vacances.

- Les formules de séjour : les formules demi-pension et pension complète prévoient : l'hébergement en

chambre double ou plus (supplément pour chambre individuelle) et sanitaires complets, lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni.

- La formule location prévoit : l'hébergement en appartement de 2 à 8 personnes selon les Villages de Vacances. Les couvertures sont fournies. Pour les taies, les draps et le linge de toilette, se renseigner auprès des villages. Restauration possible sur place. Pour les deux formules, l'entretien des logements est à la charge des vacanciers (forfait « Ménage fin de séjour » possible avec supplément).

Aide aux vacances

Votre Caisse MSA, d'Allocations Familiales ou de Retraite Complémentaire accordent peut-être une aide aux vacances. Contactez votre organisme pour connaître les conditions à remplir. Une attestation de séjour et du prix payé vous sera remise sur simple demande.

Les animaux domestiques

Certains Villages de Vacances acceptent vos animaux avec une participation (consulter les pages de chaque Village de Vacances). Les chiens-guides sont admis dans tous les Villages de Vacances de l'AVMA. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories ne peuvent être admis dans nos villages et locations de vacances.

Nos tarifs ont été calculés sur la base des taux de TVA applicables au moment de l'impression de notre brochure, en cas de modification de ces derniers, nous nous réservons le droit de la répercuter sur nos tarifs.

Art 95 - Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyage ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titre de transport aérien ou de titre de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Art 96 - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le réseau de villages de vacances AVMA doit communiquer les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés;
2. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil;
3. Les repas fournis;
4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement;
6. Les visites excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix;
7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour : cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jour avant le départ;
8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde;
9. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret;
10. Les conditions d'annulation de nature contractuelle;
11. Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après;
12. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du

contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme;

13. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art 97 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art 98 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur;
2. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates;
3. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour;
4. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil;
5. Le nombre de repas fournis;
6. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
7. Les visites les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour;
8. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après;
9. L'indication, s'il y a eu lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que les taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies;
10. Le calendrier et les modalités de paiement du prix en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le

voyage ou le séjour;

11. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur;
12. Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés;
13. La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus;
14. Les conditions d'annulation de nature contractuelles;
15. Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous;
16. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur;
17. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus;
18. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur;
19. L'engagement de fournir par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou à défaut, le nom, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur. b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art 99 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que son contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable au vendeur.

Art 100 - Lorsque le contrat comporte une possibilité

expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, là où les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat

Art 101 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut sans préjudice des recours en réparation pour dommage éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

▫ Soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ▫ Soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur, un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues pas l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art 102 - Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsqu'avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception : l'acheteur sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées : l'acheteur reçoit dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'intervention était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art 103 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser dès son retour, la différence de prix.

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties